

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sarah desjardins](#)

<https://www.cadre21.org/membres/144553ee739200dfa7b687d0>

Date d'obtention : 2021-01-14 16:14:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'en tant qu'intervenant scolaire, mon rôle est de suivre les étapes avec le questionnaire et non d'inquisitionner un élève. Accompagner les élèves demeure mon rôle.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me permettre de poser les bonnes actions tout en me sentant en confiance dans mes interventions (ce qui aura également des conséquences plus positifs chez les élèves, puisqu'il y aura une meilleure prise en charge).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À garder un ton neutre, me ramener à mon rôle d'intervenante scolaire, bien déterminé s'il s'agit d'un acte de malveillance ou non.